

Mairie de Royan

Référence à rappeler  
dans la réponse  
5807. A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

CANTON

de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 1948 194

OBJET :

Facture Botton

L'an mil neuf cent quarante huit le cinq du mois

d'octobre, le Conseil Municipal de ROYAN

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. REGAZONI Ch. Maire, en session

d'après convocations faites le 30 Septembre 1948

ordinaires  
extraordinaires

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyssière, Roche-  
dereux, Chamboulan, Prugnaud, Bujard, Baudet,  
Simon, Proudeau, Counil, Jacquet, Dufour, S-  
gnet, Main, Brotheau, Cuillaud, Chollet,

Représenté : E. Chazeaud

Absents : MM. Melle Mikosky, ME. Bouchat, Cha-  
zeaud, Cossinat, Bidaier, Domecq, Koulins,  
Pongel, Boutin, Thirion.

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

acceptée la facture Botton du montant  
de 41.200 frs (fourniture de 10.000 dépliantes il-  
lustrés pour propagande à l'étranger)

Suivant avis de la Commission des Finances  
le montant sera imputé au crédit réservé aux dépenses  
imprévues du B.P. 1948.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 2 DEC 1948

Pour le PREFET,

Le Secrétaire Général,

*[Signature]*

*[Handwritten notes and signatures]*

*ROYAN*  
*M. M.*

Fait et délibéré à .....  
les jour, mois et an susdits. **ROYAN**

Ont signé au registre : MM. ....  
**les membres présents**

N'ont pas signé : MM. ....

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire, *[Signature]*

# IMPRIMERIE NOUVELLE

## UYSSSE BOTTON

Route de La Tremblade  
**ROYAN**  
 (Charente-Maritime)

Téléphone 149  
 C. C. P. Bordeaux 366-35  
 R. M. M. 322

Don. Banc. : Société Générale Royan

Royan, le 23 Juillet 1948

Mairie de Royan Doits

| DATES   | DESIGNATION   | PRIX                             |
|---------|---|----------------------------------|
| Juillet | 10.000 déplaçants (voyageurs et étrangers)<br>8 pages, vente coupes et Steau, coui<br>impresseurs, en double exemplaire<br>convertis d'outils en vente coupes<br>APPROUVÉ<br>La Rochelle, le - 2 DEC 1948<br>Pour le PREFET,<br>le Secrétaire Général<br> | 10.000<br>1.100<br>Total. 11.100 |